



ARRÊTÉ n° **PC7/2026**

**portant délégation de fonction et de signature
à Monsieur Sébastien CLERBOUT,
3^{ème} adjoint au Maire**



M A I R I E

D U

GRAND-PRESSIGNY

INDRE-ET-LOIRE

Le Maire de la commune de Le Grand-Pressigny,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère au maire d'une commune le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal n° 20-03-2026-02 du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026,

Considérant que, pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Sébastien CLERBOUT, 3^{ème} adjoint au Maire,

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Sébastien CLERBOUT, 3^{ème} adjoint, est délégué pour intervenir, sous ma surveillance et ma responsabilité, dans les domaines suivants :

- Environnement / Vie associative / Communication

Ces délégations entraînent délégation de signature à Monsieur Sébastien CLERBOUT pour tous les documents relatifs :

- aux actions de fleurissement de la commune, d'aménagement des espaces verts et de développement durable,
- à l'accompagnement des associations dans leurs demandes et projets, notamment en terme d'animations du village,
- à la politique de la communication de la commune ; à la gestion du bulletin municipal et autres supports de communication.

Article 2 : Dans la mesure où la délégation entraîne une délégation de signature, la signature des pièces et actes par Monsieur Sébastien CLERBOUT, 3^{ème} adjoint au Maire, devra être précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 : Madame le Maire, Madame la Secrétaire Générale de Mairie et Madame le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie. Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Loches,
- Madame le Receveur Municipal,
- L'intéressé.

Fait à Le Grand Pressigny, le 1^{er} avril 2026
Le Maire,
Monique LANDRY

